



LOGEMENT

Agir pour un droit effectif dès maintenant

Tous les logements dont les salariés ont besoin ne sont pas à construire...
il y a de nombreux logements vides qui pourraient être utilisés sans délais.

Les récentes mobilisations sur la question du logement (campements des enfants de don Quichotte et ouvertures de " ministères de la crise du logement " à Lyon, Paris et Orléans) conduisent le gouvernement à faire voter une loi pour un droit au logement opposable. Cette loi est une avancée mais il reste encore beaucoup à faire pour répondre aux besoins : En France, les salariés doivent assumer des dépenses de logement de plus en plus importantes, les loyers explosent tandis que les salaires stagnent. Plus de 3 millions de salariés sont mal logés. 1,4 million sont demandeurs de logement social. Et pour ceux qui ont réussi à se loger correctement, le problème se reporte sur leurs enfants qui ne peuvent accéder à leur indépendance dans des conditions normales.

Syndicat des Privés d'Emploi et
Précaires - CGT / 69

Permanences le jeudi
de 11 à 17h30
à l'Union Locale CGT 1,2,4 arrt.
31 rue Quivogne
69002 Lyon

Tél. : 04 78 42 34 04
Fax : 04 78 38 02 92
Mail : pepsy.cgt69@orange.fr

Accès : Tram T1, dir. Montrochet, arrêt
Sainte Blandine

Rappel : dans le département du Rhône il y a plus de 50 000 demandes de logement social, le délai moyen d'attente est de 3 à 4 ans, plus de 12 000 ménages sont hébergés par des tiers, 11 000 personnes sont en habitat temporaire qu'elles peuvent perdre à tout moment.

Explication de ce phénomène ?

Loyers trop chers et pénurie de logements.

► Pour ce qui concerne le prix de nos logements la CGT revendique un gel immédiat des loyers en vue de leur plafonnement à 20% du revenu. De telle sorte que tous puissent accéder à un logement... sans risquer de s'en faire expulser ensuite !

► Contre la pénurie nous rappelons la nécessité de construire des logements sociaux. En étant attentif à ce qu'ils soient accessibles à tous. Cela passe, notamment, par la mise en œuvre de la Loi **SRU de 2002** qui exige 20 % au minimum de logements sociaux dans chaque commune de plus de 3500 habitants.

► Nous revendiquons également de nouveaux moyens au " 1 % " **Logement** (aujourd'hui réduit à 0,45 % de la masse salariale) et le renforcement du rôle **des comités d'entreprise, des organisations syndicales et des représentants des locataires** dans la gestion de ce fonds. Nous rappelons encore la nécessité absolue de mesures anti-spéculation et d'un encadrement des prix du foncier.

Mais... au-delà de ces revendications dont certaines ne produiront leurs effets qu'à moyen terme, il faut se demander, pour parer à l'urgence, si tous les logements dont nous avons besoin aujourd'hui doivent réellement être bâtis ?...

Il y a en France plusieurs millions de locaux vides. Des chiffres circulent sur ces locaux vacants et une loi existe (loi de Lutte contre les Exclusions du 29 juillet 1998) qui prévoit leur **réquisition si ils sont vides depuis plus de 18 mois et si leur propriétaire est une personne morale** (établissement financier, compagnie d'assurance, groupe immobilier, Fonds de Pension, etc.).

Les chiffres circulent, mais pas les adresses... pourtant ces locaux pourraient être une réponse immédiatement disponible à une part des besoins... **Tous les logements dont nous avons besoin ne sont pas à bâtir...** certains sont déjà construits et demeurent vides.

C'est pourquoi le syndicat des Privés d'Emploi et Précaires de la CGT (PEP-CGT) lance une campagne de recensement des locaux d'habitation vides.

Vous connaissez dans votre quartier, près de votre entreprise, dans votre rue, un appartement, une maison, un immeuble ou un ensemble de bureaux totalement ou partiellement vides ? Depuis plus de 18 mois ? (NB : la loi concerne également les ensembles de bureaux qui peuvent être réquisitionnés pour être transformés en logements).

Contactez nous. Nous vérifierons si ces locaux entrent dans les critères de la Loi, puis nous demanderons publiquement au Préfet du Rhône la mise en œuvre de la Loi de Réquisition pour l'ensemble des logements potentiels qui auront ainsi été identifiés.

RECENSEMENT DES LOGEMENTS ET BUREAUX VIDES dans le département du Rhône

FICHE A RETOURNER AU SYNDICAT PEP-CGT/69.

Syndicat des Privés d'Emploi et des Précaires CGT
c/o Union Locale CGT 1,2,4 - 31 rue Quivogne - 69002 Lyon
Adresse mail : pepsy.cgt69@wanadoo.fr

Adresse à laquelle se situent le ou les locaux vides :

.....

Précisez l'identité du propriétaire si elle est connue :

.....

1- Dans quel type de construction se trouvent ces locaux vides :

maison

immeuble d'habitation

ensemble de bureaux

2- Si il s'agit d'un immeuble d'habitation ou de bureaux, le bâtiment est-il :

entièrement vide

partiellement occupé

3- Si il s'agit d'un immeuble d'habitation ou de bureaux entièrement vide indiquez :

le nombre d'étages :

**4- Si il s'agit d'un immeuble d'habitation ou de bureaux partiellement occupé indiquez,
(si possible) :**

le nombre de locaux vides :..

le nombre d'étages vides : ...

Dans tous les cas, merci de préciser les points ci-dessus (si possible)

5- Surface estimée des locaux vides : m2

6- Ancienneté estimée de la vacance des locaux (depuis combien de temps sont-ils vides) :

..... ans

7- Ces locaux sont :

récents	<input type="checkbox"/>
anciens	<input type="checkbox"/>

8- Etat apparent des locaux :

très bon état	<input type="checkbox"/>
état moyen	<input type="checkbox"/>
mauvais état	<input type="checkbox"/>

9- Y a-t-il eu à votre connaissance une transaction immobilière à l'origine de cette vacance :

oui	<input type="checkbox"/>
non	<input type="checkbox"/>
information non disponible...		<input type="checkbox"/>

Commentaire :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....